

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022

DELIBERATION 2022-12-89

**OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR LES BESOINS RECURRENTS –
ADHESION DE BREST'AIM SPL ET DE BREST'AIM GIE**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre, à quatorze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 08 décembre 2022

Date d'affichage : 08 décembre 2022

En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRÈRE Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Morgane LOAEC à Ingrid MORVAN
Aurélie MESLET à Catherine ANDRIEUX
Simon DE MEYER à Yannick CADIOU
Jean-Yves CAM à Isabelle BALEM

Madame Claire LE ROY a été nommée secrétaire de séance.

GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR LES BESOINS RECURRENTS – ADHESION DE BREST'AIM SPL ET DE BREST'AIM GIE

Le cadre juridique de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics de constituer des groupements de commandes afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics soit, de façon temporaire, pour répondre à un besoin commun ponctuel, soit, de manière permanente en vue de répondre à des besoins communs récurrents.

Les groupements de commandes permettent de mutualiser les achats, offrant ainsi la possibilité de réduire les coûts de passation des consultations, générer des gains, et développer les expertises dans les domaines d'achat concernés.

Au regard des enjeux de mutualisation,

- Brest métropole,
- la ville de Brest,
- la ville de Gouesnou,
- la ville du Relecq-Kerhuon,
- la ville de Plouzané,
- la ville de Guilers,
- la ville de Bohars,
- la ville de Plougastel-Daoulas,
- le C.C.A.S.,
- Brest'aim,
- la SEMPI,
- SOTRAVAL SEM, SOTRAVAL SPL, et SOTRAVAL GIE,
- Brest Métropole Aménagement SEM et Brest Métropole Aménagement SPL,
- les Pompes Funèbres des Communes Associées SEM,
- Eau du Ponant Société Publique Locale,
- Brest Métropole Habitat,
- Les Ateliers des Capucins Société Publique Locale,
- L'ADEUPA, agence d'urbanisme Brest-Bretagne.

Se sont regroupés pour constituer un groupement de commandes permanent portant sur les achats récurrents.

Suite à la signature de la convention de groupement par l'ensemble des membres précités, ce groupement de commandes est entré en vigueur en décembre 2020.

En novembre 2021, suite au souhait d'adhésion de la ville de Guipavas et du Conservatoire national botanique de Brest et à délibérations et décisions concordantes de l'ensemble des membres, un avenant à la convention de groupement de commandes a permis d'intégrer ces deux membres.

Suite à leur création, Brest'aim SPL (Société Publique Locale) et Brest'aim GIE (Groupement d'Intérêt Economique) ont manifesté le souhait d'intégrer le groupement de commandes.

Conformément aux dispositions de la convention de groupement, l'adhésion de nouveaux membres nécessite un avenant à la convention par délibérations ou décisions concordantes des instances délibérantes ou décisionnelles des membres et ne peut concerner que des consultations postérieures à l'adhésion.

Cette extension du groupement à ces deux nouveaux membres n'entraîne aucune modification de ses modalités de fonctionnement.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver ces adhésions et la convention de groupement de commandes ci-jointe,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pj : Convention de groupement de commandes permanent pour les besoins récurrents

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Affiché le

ID : 029-212900757-20221219-DEL20221289-DE

Avis de la commission :

Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

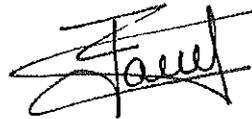
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 15 DECEMBRE 2022

La secrétaire de séance,



Claire LE ROY

Le Maire,



Fabrice JACOB

